



## **Rapport du maire des faits saillants du rapport financier 2023 et du rapport du vérificateur externe**

Comme l'exige l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes, nous vous présentons les faits saillants du rapport financier 2023 de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et du rapport du vérificateur externe (auditeur indépendant).

### **1. FAITS SAILLANTS SUR LES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2023**

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 ont été déposés à la séance ordinaire du conseil tenue le 16 avril 2024.

Les résultats pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 montrent des revenus de fonctionnement de 35 334 717 \$, soit un écart favorable de 13 673 924 \$ par rapport au budget. Par conséquent, pour l'exercice 2023, le total de l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales (le surplus de l'exercice 2023) est de 13 483 070 \$. La conclusion de la vente du terrain situé au nord de l'hôpital Sainte-Anne de 12 327 538 \$, l'imposition de droits (permis et droits de mutation) de 351 000 \$ de plus et les revenus d'intérêts de 518 000 \$ de plus expliquent en grande partie l'écart favorable à ce qui avait été anticipé.

Les dépenses quant à elles totalisent 22 899 984 \$, soit un écart défavorable de 660 179 \$ par rapport au budget. La provision sur les contestations sur l'évaluation foncière a contribué défavorablement à cet écart. De plus, 10 337 322 \$ (incluant l'achat d'eau) représente la quote-part de notre municipalité aux services d'agglomération de Montréal et 138 807 \$ représente notre part aux services de la Communauté métropolitaine de Montréal (C.M.M). Ces charges représentent environ 46% des dépenses totales.



Au 31 décembre 2023, l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté s'élevait à 5 577 775 \$ et la partie affectée était de 12 670 788 \$. La Ville disposait également d'un montant de 1 429 937 \$ dans son fonds de roulement. La Ville dispose donc de réserves financières totalisant 19 678 500 \$ pour parer à des éventualités futures.

## **2. IMMOBILISATIONS**

Lors de l'exercice 2023, la Ville a réalisé des investissements en immobilisations au montant de 1 719 128 \$. Parmi les projets les plus importants, nous pouvons noter :

### **Les investissements en transport, aménagement, urbanisme et développement :**

- La réfection du mur de soutènement du parc Godin de 526 726 \$;
- La réfection de la rue Sainte-Élizabeth de 108 916 \$;
- Les dépenses en immobilisations pour les frais professionnels de 136 597 \$;
- L'aménagement du parc Robillard phase I de 237 412 \$.

### **Les investissements d'achat d'équipements et de véhicules :**

- Fourniture d'un tracteur à chenilles pour le déneigement des trottoirs de 220 699 \$;
- Fourniture d'un véhicule Ford Escape PHEV 2023 de 55 376 \$;
- Achat d'une génératrice mobile au Centre Harpell de 178 476 \$.



### **3. DETTES**

Au 31 décembre 2023, l'endettement net à long terme de la municipalité est de 18 155 308 \$. Cet endettement représente 1,39 % du montant de la valeur imposable des immeubles selon le sommaire du rôle d'évaluation foncière de la municipalité de Sainte-Anne-de-Bellevue au 7 janvier 2024 comparativement à 1,90% en 2022. Pour une municipalité dont la population est supérieure à 1 500 habitants et inférieure à 5 000 habitants, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation préconise un taux d'endettement inférieur à 6%. Il est à noter que cet endettement exclut la part de Sainte-Anne-de-Bellevue de l'endettement total à long terme de l'agglomération de Montréal et des autres organismes.

### **RÉMUNÉRATION DES ÉLUS**

Pour l'exercice 2023, la rémunération faite par la municipalité pour la maire excluant les charges sociales s'élevait à 39 572 \$ et l'allocation de dépenses était de 18 207 \$. Quant aux conseillers, pour la même année, la rémunération par conseiller excluant les charges sociales était de 13 190 \$ et de 6 595 \$, soit 50 % de la rémunération pour l'allocation de dépenses.

### **4. RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'ANNÉE 2023**

La firme Daniel Tétreault, CPA auditeur agissait à titre d'auditeur indépendant des registres comptables de la Ville. Après avoir effectué son audit selon les normes généralement reconnues du Canada, l'opinion suivante a été émise : « À mon avis, à l'exception de ne pas avoir appliqué les exigences du nouveau chapitre SP 3280 « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », de mon rapport, les états



financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation des actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

Les exigences du nouveau chapitre SP 3280 « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations » du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, s'applique aux exercices financiers ouverts à compter du 1er avril 2022. Afin de voir s'il y a présence d'un passif à comptabiliser, la responsabilité de la ville serait de faire examiner ses actifs comme ses terrains et ses bâtiments par des experts afin de déterminer s'il y a présence d'éléments qui exigera à la municipalité d'engager des coûts de mise en hors service relativement à une immobilisation corporelle.

Le rapport financier 2023 et le rapport de l'auditeur indépendant ont été transmis le 19 avril 2024 au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et sont disponibles sur le site web de la Ville. Le présent rapport du Maire sera également déposé sur le site internet de la Ville.

Paola Hawa,  
Maire,